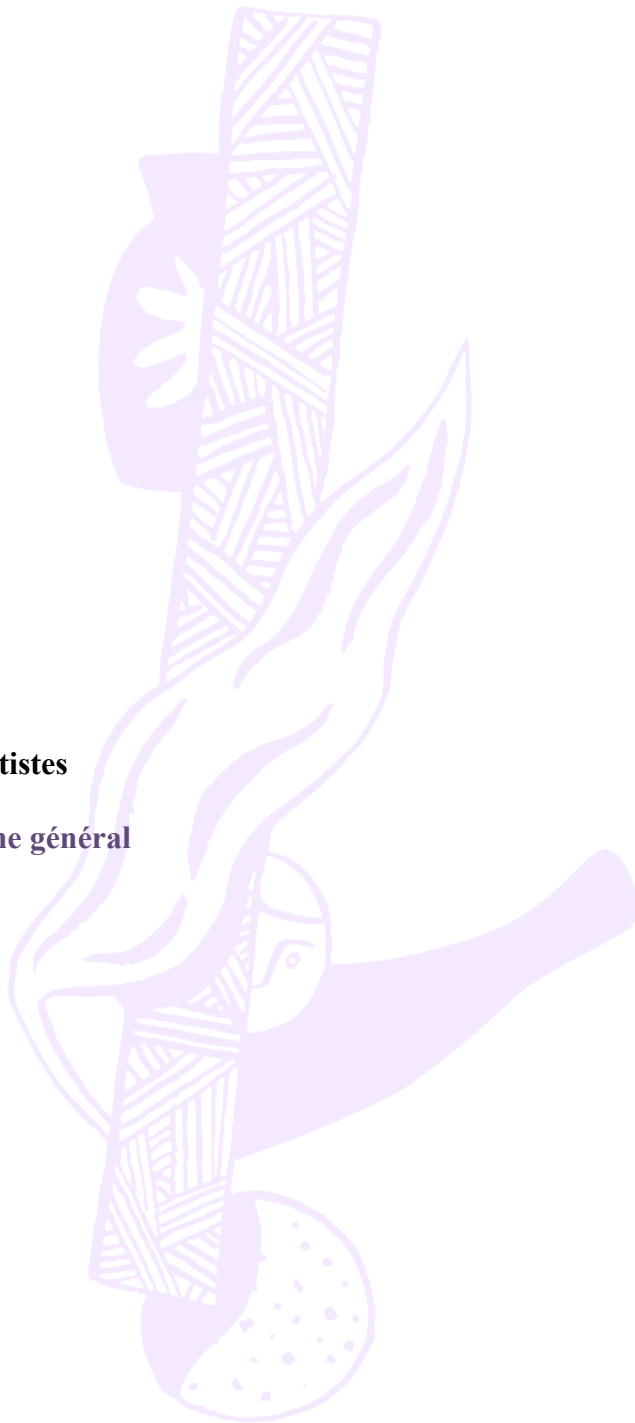


mai

**Alliance
Programme de soutien aux artistes**

**Guide de l'artiste : Programme général
2023–2024**



Guide de présentation des demandes

Descriptif du programme

Accueillant entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies par année, **Alliance** offre aux participant.e.s un encadrement et un appui à la coordination de projets, ainsi qu'une allocation spéciale qui sert à couvrir une large gamme de services liés à leurs besoins en matière d'apprentissage, de création, de mentorat, de collaboration et de professionnalisation.

Alliance soutient les artistes rencontrant des obstacles structurels et systémiques dans leur participation aux arts en raison de leur (s) identité (s) revendiquée (s) et/ou perçue (s) par la société. Le programme est destiné aux artistes en début de carrière, aux artistes plus âgé.e.s (55 ans et plus) et à tous.tes celles et ceux qui s'efforcent de trouver leur place dans l'écologie montréalaise des arts.

Nous invitons les personnes suivantes à soumettre leurs candidatures : les artistes Autochtones (Premières Nations, Inuit, et Métis), les artistes racisé.es (y compris les artistes récemment immigré.es), les membres des communautés 2SLGBTQQIPAA+ ainsi que les artistes Sourd.e.s, neurodivers.es, ayant des capacités différentes ou vivant une situation de handicap ou de maladie chronique.

Nous sommes conscient.es que l'identité de chaque personne est fondamentalement plurielle, multidimensionnelle, changeante et évolutive, et que de nombreuses personnes préfèrent s'identifier de manière fluide. Nous invitons les artistes dont c'est le cas à nous envoyer leurs candidatures, à partir du moment où iel vivent les réalités des membres de l'un ou plus des groupes cités ci-dessus.

Nous sommes particulièrement intéressé.es (mais pas uniquement) par les projets hybrides, interdisciplinaires et/ou interculturels, les danses urbaines, les arts communautaires, les pratiques artistiques Autochtones, l'art public ainsi que les pratiques artistiques participatives et ancrées dans les communautés.

Un programme, trois volets

Le programme Alliance comprend trois volets : le programme général, les accompagnements jumelés et les appuis ponctuels. Ce guide présente les directives relatives au **programme général**. **Chaque candidat peut faire une seule demande et doit choisir un volet.**

Si vous souhaitez en savoir plus sur **les accompagnements jumelés** et les **appuis ponctuels**, ces volets comportent d'autres lignes directrices, disponibles sur le site web du MAI.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Date limite 15 juillet 2023	Annonce des résultats Octobre 2023	Tous.tes les candidat.e.s recevront une réponse, quel que soit le résultat de leurs candidatures
Session d'information 20 juin 2023 (en français) 22 juin 2023 (en anglais)	Heure 12h15 à 13h30 12h15 à 13h30	Lieu: En ligne sur Zoom

Formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription est en ligne sur notre site.

Vous pouvez consulter l'annexe en fin de ce document pour avoir un aperçu du formulaire.

Qui peut soumettre une demande ?

- Artistes indépendant.e.s et commissaires
- Collectifs d'artistes
- Groupes constitués légalement en compagnies artistiques (à but non lucratif)

Le/la candidat.e – ou, dans le cas d'un collectif, plus de la moitié des membres – doit faire partie de l'un ou plusieurs des groupes suivants : les artistes Autochtones (Premières Nations, Inuit, et Métis), les artistes racisé.es (y compris les artistes récemment immigré.es), les membres des communautés 2SLGBTQQIPAA+ ainsi que les artistes Sour.d.e.s, neurodivers.es, ayant des capacités différentes ou vivant une situation de handicap ou de maladie chronique.

Admissibilité

Tous.les les candidat.e.s qui présentent une demande doivent résider à Tiohtià:ke/Montréal (cela s'applique aux candidat.es individuell.es ainsi qu'aux membres d'un collectif). Dans le cas d'une inscription au nom d'une compagnie artistique légalement constituée, l'organisme doit être établi à Tiohtià:ke/Montréal.

Pour être admis.e, le ou la candidat.e doit aussi être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e. Dans le cas d'un collectif, au moins un membre doit répondre à cette exigence.

Les disciplines et domaines artistiques admissibles incluent, entre autres :

- Arts de la scène : théâtre, musique, performance, cirque et danse (y compris les danses urbaines et les formes chorégraphiques hybrides). Nous nous intéressons aussi aux diverses formes de dramaturgie.
- Conception de divers ordres : conception éclairage, conception son, conception scénographie....
- Arts visuels (incluant le commissariat)
- Art public (œuvres créées pour l'espace public, souvent à travers une concertation avec le public)
- Arts communautaires (également appelé art social, ce champ de pratiques fait référence à des processus de création déployés avec les membres d'une communauté, portant parfois sur des questions sociales et/ou environnementales qui les préoccupent)
- Cinéma et vidéo
- Littérature : conte, fiction, textes littéraires, poésie, slam, etc.
- Arts interdisciplinaires, pratiques artistiques nouvelles et/ou hybrides

Projets inadmissibles

Les propositions suivantes ne seront pas retenues :

- Projet présenté par un.e employé.e ou par un.e membre du Conseil d'administration du MAI ou encore par leur parenté en ligne directe;
- Projet déjà réalisé au moment de l'inscription, à l'exception des projets de recréation d'une œuvre;
- Projet au contenu sectaire relatif à l'appartenance ethnique, au genre et/ou à la religion;
- Projet réalisé dans le cadre d'un programme universitaire de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle;
- Projet visant le démarrage d'une entreprise ou d'un atelier de création à fins commerciales

Allocations

Tous.les les participant.e.s au programme Alliance reçoivent une allocation qui sert à couvrir les services pertinents demandés par le ou la candidat.e. L'artiste décrit la manière dont iel souhaite utiliser l'allocation dans son formulaire d'application. Cette allocation sert à couvrir les frais d'activités et de services qui vous aideront à acquérir de nouveaux savoirs, compétences et habiletés, à réaliser votre projet, à collaborer avec les personnes qui vous permettront d'avancer dans votre pratique et à surmonter les obstacles à votre pleine participation au milieu des arts.

Le/la candidat.e est invité.e à proposer les services et les collaborations les plus appropriés à sa pratique et qui auront le plus grand impact sur son épanouissement artistique et/ou professionnel.

Consultez le document « **Alliance-allocations** » pour plus d'informations sur les modalités d'utilisation de ces allocations, incluant les dépenses admissibles et inadmissibles.

La fourchette d'activités et de services qui peuvent être couverts par ces allocations est très large. Toutefois, certaines restrictions s'appliquent. Les candidat.e.s peuvent proposer d'autres services, à condition que les services proposés les aident à éliminer ce qui fait obstacle à leur pleine participation à la vie artistique.

Allocations – dépenses inadmissibles

Sont inadmissibles les dépenses suivantes :

- Tout paiement direct au/à la candidat.e;
- Cachets pour des répétitions et performances;
- Location d'espaces commerciaux, coûts de services commerciaux (tels service internet, téléphone, électricité, etc.);
- Frais liés à des campagnes de financement du projet;
- Coûts de subsistance, de déplacement, transport, d'hébergement;
- Frais de production, par exemple : matériel technique; matériel de peinture et de sculpture (toile, peinture, etc.); matériel de création de décors et de costumes, achat d'instruments de musique, etc.

Comment évaluons-nous les dossiers ?

Depuis 2018, toutes les demandes au « Programme général » sont évaluées par un comité interdisciplinaire composé d'artistes professionnel.le.s, qui sont souvent d'anciens participant.es au programme de soutien artistique du MAI.

Les candidat.es sont invité.es à consulter le document « Vision interculturelle » dans la boîte à outils.

Les demandes sont évaluées selon les trois critères suivants :

1. Pertinence pour le mandat d'Alliance (10 points)

- Rigueur et originalité du processus artistique (10 points)
- Identification avec l'un ou plus des groupes ciblés (ou le fait de vivre leurs réalités et expériences, si l'artiste conçoit son identité de manière fluide) (cet aspect n'est pas noté et détermine l'admissibilité de l'artiste)

2. Impact (10 points)

- Impact des services et activités demandés sur l'épanouissement du/de la candidat.e, ses apprentissages et l'élimination de ce qui fait obstacle à leur pleine participation au milieu des arts.

3. Faisabilité (10 points)

- Faisabilité technique et budgétaire des activités et services prévus, selon l'échéancier et le budget proposés.

Annexe

Aperçu : formulaire de candidature – Programme général

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel. Vous devez remplir le formulaire en ligne pour présenter une demande.

Alliance – Programme général

Date limite: 15 juillet 2023 à 23 h 59

Les champs suivis d'une étoile (*) sont requis.

1. Renseignements sur le/la candidat.e

- ✓ Prénoms et nom *

- ✓ Pronom (s) utilisé (s) et comment les accorder
- ✓ Âge *
- ✓ Langue de correspondance préférée (français/anglais) *
- ✓ Adresse et téléphone du ou de la candidat.e *
- ✓ Arrondissement *
- ✓ Courriel *
- ✓ Statut de résident.e permanent.e ou citoyen.ne canadien.nne *
- ✓ Biographie de l'artiste (250 mots) *

2. Pertinence pour le mandat d'Alliance

1) Vous identifiez-vous comme faisant partie de l'un des groupes d'intérêt pour ce partenariat? Nous sommes conscient.es que l'identité de chaque personne est fondamentalement plurielle, multidimensionnelle, changeante et évolutive. Nous sommes ainsi conscient.es du caractère pluriel des identités de nos candidat.es et, pour certain.es, de vos manières fluides de vous définir, et nous ne souhaitons pas vous placer dans des cases. Si vous préférez vous identifier d'une manière fluide, pouvez-vous décrire vos réalités et vos expériences en connexion avec l'une ou plusieurs de ces communautés?

PARTIES OPTIONNELLES DE LA QUESTION

2) Nous nous intéressons entre autres (mais pas uniquement) aux démarches artistiques décoloniales, interculturelles, intersectionnelles ou interdisciplinaires. Si c'est le cas pour votre projet, expliquez. 3) Si vous êtes un.e personne Autochtone et que vous adoptez ou vous inspirez de méthodologies et de manières de faire et savoir Autochtones dans votre pratique de artiste, expliquez si vous le souhaitez.

3. Description détaillée de la demande de soutien *

Veillez détailler votre demande de soutien :1) Décrivez le projet sur lequel vous souhaitez travailler (visées, thématiques, pratique (s), etc. 2) Indiquez le type ou les types de soutien que vous sollicitez (justifiez vos choix de services et de mentor.es,

conseillers,ères et collaborateurs.trices); 3) Décrivez l'incidence que ce soutien aura sur votre pratique, vos apprentissages, votre parcours artistique et/ou votre développement professionnel

4. Échéancier

Présentez le déroulement de votre projet sous forme abrégée (incluant le début et la fin des activités d'appui). Comment votre projet s'étalera dans le temps, incluant les activités de soutien ? Téléchargez un seul document.

5. Budget du projet *

*Chaque candidat.e doit fournir un budget qui présente les dépenses liées à son projet. Veuillez indiquer si le MAI sera la seule source de soutien financier, ou si vous prévoyez avoir un appui d'autres sources de financement (confirmées ou en attente). **Vous avez des doutes concernant la préparation d'un budget pour ce programme ? Vous pouvez consulter un budget type dans le formulaire de candidature.***

6. CV

*CV du/de la candidat.e et, si possible, des mentors et des collaborateurs.trices impliqué.e.s dans le projet * Veuillez télécharger votre CV, ainsi que le CV des personnes avec lesquelles vous souhaitez collaborer au moment de votre accompagnement par le MAI en 2021-22 (exemple : artistes mentor.es, conseillers.ères en accessibilité, personnes rédigeant des demandes de bourses, concepteurs.trices de son etc.).*

7. Documentation

Sites web personnels, Soundcloud, Tumblr, Instagram, Myspace, etc. Si vous n'avez pas de sites web à partager, vous pouvez simplement laisser ces champs vides.

8. Autres documents

TÉLÉCHARGEZ DES FICHIERS

Types de fichiers permis : pdf, doc, docx, xls, xlsx, csv, txt, rtf, html, zip, mp3, mp4,

m4v, wma, mpg, flv, avi, jpg, jpeg, png, gif, mov

Taille maximale par fichier : 5 Mb

15 fichiers maximum

Fichiers excédant 5 Mb (ex. fichiers vidéo et certains dossiers de documentation au format PDF)

Nous ne pouvons pas accepter le téléchargement direct de fichiers qui dépassent une taille de 5 Mb. Pour partager ces fichiers avec nous, veuillez les télécharger vers un service tiers (ex. Google Drive, Dropbox, YouTube, Vimeo); vous pouvez ensuite nous fournir, dans un seul document, les URL et mots de passe pour visionner vos documents en ligne.

Renseignements

Nicole A. Lee

Coordinatrice à l'engagement artistique

514 982 1812 ext.225

engagement@m-a-i.qc.ca

